Image not found or type unknown

enfants et pension alimentaire

Par **pseudonymeforum**, le **15/01/2013** à **14:21**

Bonjour !

1. Que peut faire un homme quand une femme décide de garder une grossesse accidentelle / non planifiée (aucun mariage, concubinage, etc.) Est-ce qu'il doit payer une pension alimentaire / pension alimentaire pour l'enfant / etc?

2. Quelle est la responsabilité pour la femme si une grossesse est obtenue pardéception - hommes etant trompées sur les pratiques sexuelles protégées, sur la fertilité de la famme, etant violees, ayant le sperme volé?

Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés